Ils ne songeaient pas à l'interrompre. Ils écoutaient sa voix avec ravissement et savouraient la joie infinie de le regarder et de l'entendre, craignant presque, s'ils bougeaient, de faire envoler la chère vision.

— Je ne partirai plus, dit-il, je suis à vous pour toujours, maintenant, je redeviens le Pierre d'autrefois, le paysan que j'aurais dû rester... si vous saviez... Ah! comme je suis heureux de vous revoir!

Et le pauvre garçon éclata en sanglots.

VII

Cette nuit-là, on ne dormit pas à la ferme. Les Abellan fêtèrent jusqu'à l'aube, avec les invités du réveillon, le retour de leur enfant.

Louison, réveillée par l'éclat des voix et le bruit des verres, accourut vers la fin du repas, en chemise, les cheveux ébouriffés, demandant son cadeau de Noël. On n'y songeait plus et Anne-Marie donna elle-même les objets mis de côté à son intention.

— *L'oncle Pierre a rencontré Noël en route*, répondit-elle, et c'est lui qui t'apporte ces belles choses de sa part.

L'oncle Pierre! Qui ça? Elle ne le connaissait pas, *mais puisqu'il lui apportait des jouets*, cela valait bien un baiser et elle lui passa gentiment autour du cou ses deux bras nus et potelés.

— Et Noël n'a rien mis pour toi dans les sabots, dis Tonine?

Ce qu'il avait mis dans les sabots? C'était Pierre, un beau gars, ma foi, dont les yeux noirs ne quittaient guère les yeux bleus de la jeune fille.

Ah! qu'il la trouvait jolie! Plus jolie mille fois que toutes les Parisiennes pâles auxquelles il aspirait jadis. Où donc aurait-il trouvé des prunelles plus claires? Qui donc pouvait avoir de plus fins cheveux blonds, une bouche plus fraîche et une taille plus souple?

Ce que Noël a mis pour elle dans les sabots? Tu veux le savoir curieuse Louison? Eh bien, il y a mis un... amoureux.

Car le cœur de Pierre est déjà pris, et tandis qu'autour de lui les autres achèvent gaiment le dernier verre de vin clairet, il pense qu'on pourra, l'avril jaseur revenu, à l'époque où le soleil printanier fera éclore les aubépines sur les haies, il pense qu'on pourra célébrer de belles noces à la ferme.

JEAN BARANCY.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 18 décembre 1891

Présidence de M. HENRY MATHON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

.
.

M. le président communique à la Chambre la réponse de M. l'ingénieur en chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord à la nouvelle demande adressée à la Compagnie et tendant à ce que des billets d'aller et retour soient délivrés à la gare de Roubaix pour toutes les stations à destination desquelles il en est délivré à la gare de Lille.

« Les tarifs des voyageurs vont être très prochainement soumis à une révision complète par suite des abaissements de prix qu'entraînera l'adoption de la loi sur les dégrèvements de la grande vitesse. La compagnie profitera de cette circonstance pour rechercher les moyens d'étendre le nombre de stations qui peuvent être unie de munir des billets d'aller et retour pour Roubaix. » Cette promesse sera rappelée en temps opportun à la Compagnie.

.
.

Un pétition de nombreux négociants et industriels demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir *la disposition à Roubaix d'un train de correspondance* avec l'express partant de Lille pour Paris à 7 heures 25 minutes du soir.

Pour prendre l'express de 7 heures 25, nos voyageurs doivent partir de Roubaix par le train de 6 heures 15, qui arrive à Lille à 6 heures 32, et attendre durant 53 minutes, c'est-à-dire près d'une heure, le départ pour Paris. Les acheteurs étrangers perdent ainsi de la sorte un temps précieux qui leur permettrait parfois de compléter leurs achats et la ville est privée du trait des dépenses qu'ils y feraient si leur séjour était prolongé de près d'une heure. Par ces considérations, la Chambre de commerce décide qu'elle appuiera réclamation des pétitionnaires auprès des administrateurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

.
.

Il est donné lecture d'une lettre d'un négociant de Roubaix, signalant la différence de prix qui existe en Allemagne et en France pour les petits paquets en service postal. La chambre de commerce remet à plus ample informé les démarches qu'on la prie de faire à ce sujet auprès de M. le Ministre et pour lesquelles un complément d'explications précises est nécessaire.

.
.

Le Tribunal de commerce de Roubaix étant en instance auprès de M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice, pour obtenir l'augmentation du nombre des juges dudit tribunal, la Chambre de commerce est appelée à donner son avis à ce sujet.

La Chambre de commerce sait pertinemment que le nombre et l'importance des affaires soumises à la juridiction consulaire rendent indispensable depuis quelques années déjà l'augmentation du nombre des juges dont le recrutement devient d'ailleurs difficile à cause de la besogne excessive que leurs fonctions exigent; — que la nécessité de porter de dix à douze au minimum le nombre des juges s'accentue en raison de l'accroissement constant et exceptionnel de la population de Roubaix et en raison aussi des appels des jugements du Conseil des Prud'hommes et par l'obligation qui s'impose au Tribunal de tenir désormais une troisième audience chaque semaine.

Par ces motifs, la Chambre de commerce émet un avis favorable et prie M. le Ministre de vouloir bien prendre en considération la demande du tribunal consulaire.

.
.

Une circulaire de M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies appelle l'attention des Chambres de commerce sur différentes questions relatives aux ventes publiques de *laines peignées*, blousses et déchets de laine, questions soulevées par une réclamation du syndicat des négociants en blousses et déchets de Tourcoing-Roubaix.

Les laines en suint ou lavées sont rangées, par le décret *du 30 mai 1863, dans la catégorie des marchandises* neuves qui peuvent être vendues aux enchères et en gros. Depuis cette époque, les laines peignées et les blousses ont été assimilées, par voie d'interprétation, aux laines en suint. C'est contre cette assimilation que la Chambre syndicale proteste.

Dans le même ordre d'idées, les intéressés se plaignent aussi de ce que les déchets divers de peignage, filature et retordage, de tissage, de teinturerie, etc., soient également assimilés aux laines en suint et lavées.

D'après les protestataires, les ventes de ces diverses marchandises, si elles étaient faites quotidiennement et sans aucune réglementation créeraient une situation des plus difficiles au commerce.

Après une étude sérieuse, la Chambre de Commerce de Roubaix,

Considérant que la laine peignée doit être prise non comme un produit manufacturé, mais comme une matière première préparée; *que la blousse est en tous points assimilable à la laine lavée*, laquelle est nommément désignée par le décret du 30 mai 1863; qu'il n'y a aucune distinction à faire entre la laine peignée mécaniquement aujourd'hui et la laine peignée autrefois à la *main, la substitution de la machine au bras de l'homme* ne pouvant changer la nature du produit;

Considérant que le décret du 17 août 1888 a admis les déchets de laine aux ventes publiques; que tout déchet, qu'il provienne du peignage, de la filature, du tissage ou de la teinturie, n'est plus en réalité qu'une matière première assimilable aux laines en suint et lavées, puisqu'il ne peut être reconstitué en objet manufacturé que par de nombreuses manipulations;

Considérant enfin que les ventes publiques de laines faites *par les courtiers jurés sous le contrôle du Tribunal* et de la Chambre de Commerce, présentent toute garantie, que loin de créer une situation difficile au commerce, elles en favorisent le développement, comme le remarque très bien M. le Ministre, en mettant directement en rapport le producteur et le consommateur et prévenant les encombrements; que leur progression même témoigne de l'accueil dont elles sont l'objet sur notre place;

Qu'en ce qui concerne les ventes publiques de déchets, la Chambre les a en tous temps préconisées au nom de la moralité industrielle et mue par la considération que ces ventes, opérées à la Bourse par nos courtiers-jurés, contribuent pour une grande part à éliminer le commerce interlope des déchets et par suite les fraudes et les détournements que ce commerce abrite et qui sont la plaie séculaire de notre fabrique.

Par ces motifs,

Estime que la réclamation du syndicat des négociants en blousses et déchets de Roubaix-Tourcoing n'est fondée à aucun point de vue et que c'est avec raison que les laines peignées, les blousses et les déchets de laine, qu'on ne saurait considérer que comme matières premières ont été admis en ventes publiques aux enchères et en gros. Elle insiste dans l'intérêt du développement commercial et de la moralité industrielle en ce qui a trait aux déchets, sur l'opportunité de protéger et d'encourager ces ventes publiques. (*A suivre.*)

A PROPOS DU REFUGE DE NUIT

Ta charité, Roubaix, est grande, indépassable:
Elle ne laisse pas les pauvres avoir faim.
Le Refuge de Nuit, œuvre bien admirable,
Procure aux indigents de la soupe et du pain,
Et jusqu'à du CONGO, ce savon doux et fin
Qui change notre ville en un lieu de délice
Cent fois plus parfumé que les édens de Nice.

Les Batekes, société artistique, à Victor Vaissier.
58766 - 290904

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SOUSCRIPTION
POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

depuis l'incendie du 1er décembre 1891

(USINE WIBAUX-FLORIN)

(QUATRIÈME LISTE)

MM. Batraille	20 fr.
Louis Derville et fils	100 »
H. E.	25 »
François Roussel père et fils	100 »
Goffin et Gaberel	10 »
Requilart et Servet	100 »
Ouvriers de la maison D. Halluin-Lepers	48.95
Un groupe de bordeurs (étamines Clemens)	9.50
Montant de la 4e liste	413 45
Montant des 3 premières listes	8 724.62
Total des 4 premières listes	9.138.07

La première conférence de la Société de Géographie. — La première conférence de la saison 1891-1892 a eu lieu samedi soir, à huit heures et demie, dans le vaste amphithéâtre de l'Ecole des Arts industriels — un local merveilleusement approprié pour des réunions de ce genre. Elle avait attiré beaucoup de monde. Au bureau, entouré de son comité, présidant M. Henry Bossut, qui a ouvert la série des conférences de cet hiver par l'allocution suivante:

« Mesdames, Messieurs,

« Le premier mot que nous dirons en prenant la parole pour ouvrir, dans cette magnifique école, la douzième année de nos conférences géographiques, sera un remerciement à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui a bien voulu, sur la recommandation du sénateur de Roubaix, M. Achille Segrétel, autoriser notre société à s'installer en cet amphithéâtre, avec l'obligeant concours de M. l'administrateur.

« Nous manquerons à un devoir élémentaire de reconnaissance, si nous n'adressons pas aujourd'hui quelques paroles, sinon de regret du moins de bon souvenir, à la salle de la Bourse que M. le Président de la Chambre de Commerce et M. le Maire de notre ville ont gracieusement mise à notre disposition pendant de longues années et pour laquelle applaudir une centaine de conférences dont la parole désintéressée, instructive et souvent éloquente, a charmé les auditeurs, au plus grand nombre, d'autres plus de trois intéressantes conférences géographiques.

« Mais le temps marche toujours avec ses progrès et nos expéditions, nos voyages, nos cartes géographiques, nos fêtes et nos conférences, comprennent des nombreuses absences de ces réunions estimées, malgré la crainte de froid et de la fatigue dans un local improvisé chaque samedi en salle de conférence, à moins qu'elle devait rechercher les moyens de s'assurer une installation plus confortable. Nous l'avons obtenue, certain que nous sommes et nous espérons qu'elle sera définitive, si M. le Ministre veut bien nous accorder une seconde faveur en nous attribuant, dans un petit coin de cet immense établissement, un bureau propre à nous servir tout à la fois de lieu de réunion pour les séances du Comité et de bibliothèque pour les livres de la Société nationale de géographie, et de une source de plus d'utiles enseignements.

« Il nous semble, Mesdames et Messieurs, que c'est ici, et aujourd'hui plus que jamais, l'occasion d'affirmer les principes de notre origine et le but que nous poursuivons. C'est aussi le moment de solliciter de nos adhérents de nouvelles souscriptions pour nous aider dans notre œuvre. Espérons que ce nouvel appel sera entendu.

« Notre société a été fondée spécialement, dans un intérêt tout indiqué de diffusion des connaissances géographiques en général, mais elle a eu, à Roubaix, surtout et avant tout, un rôle de vulgariser, comme il se doit, la grande cité manufacturière, elle y est non et elle y vécu sous cette pression constante d'un pays fait des voyages plutôt d'affaires que de science, disons-le franchement, l'un n'excluant d'ailleurs pas l'autre. Notre société s'est efforcée de préparer par l'instruction de nos conférences, choisies à ce dessein, une jeunesse énergique et capable d'aller à travers le monde chercher et trouver la vente des tissus de Roubaix qui passe depuis trop longtemps par les mains des hardis « merchants » de la riche Angleterre.

« Et ce n'est point ici Mesdames et Messieurs faire montre d'une vanité puerile, de se permettre d'exalter la supériorité de la fabrique de Roubaix par l'étonnante variété de sa production qui comprend toutes les matières *végétales ou animales et tous les tissus dans tous* les prix.

« Non! ce n'est point jactance d'étaler ainsi la force industrielle de notre cité; car cette force lui vient d'un don spécial et particulier de la Providence, du fond même du sol, par une sorte d'atavisme dans la science de la matière tissée, que le jeune ouvrier connaît sans qu'on la lui ait enseignée, qu'il sait instinctivement par l'air qu'il a respiré dans le milieu où il est né. Mais aussi, cette valeur originelle, comme elle s'accroît et du travail sans relâche de toute la population, depuis l'ouvrier intelligent et le contremaître en train de devenir patron, jusqu'aux chefs d'industrie toujours à l'œuvre et la tête enfièvrée pour maintenir sinon grandir encore leur position acquise et sans cesse menacée par la concurrence!

« *Vous pardonnerez*, Mesdames et Messieurs à un vieil enfant de Roubaix, cette petite exposition du sentiment natal qui s'explique n'est-il pas vrai? et qui nous a poussé à nous étendre un peu sur ce sujet pour justifier notre admission dans cette grande école des Arts industriels où la société de géographie s'efforcera d'apporter sa collaboration au progrès général des sciences et des arts nécessaires au développement de nos grandes industries. En attendant le plaisir de voir distribuer, aux lauréats du dernier concours de géographie, les récompenses méritées, *nous avons des félicitations à offrir à*:

Mlles Marthe Lenne, Jeanne Mullier, Marie Vasseur, Eugénie Lenne, Marie Barroyer, Alice Adrianne, de l'Institut Sévigné.

Mlle Zoé Bauremieux, de l'école primaire de la rue Sainte-Elisabeth.

A MM. Charles Fépuet, Walmyr Wauthier, Henri Fépuet, Paul Dorion, Charles Capelle, Georges Dubois, de l'école primaire supérieure Institut Turcot.

« Notre excellent président M. Paul Crepy qui consacre tant de peine et de soins à préparer l'organisation du prochain congrès de géographie qui aura lieu à Lille au mois d'août 1892 et dont le succès est dès maintenant assuré, nous a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à cette réunion, retenu qu'il est par ses devoirs de famille.

« Notre honorable collègue et ami M. François Masurel, président de la section de Tourcoing, a bien voulu s'asseoir à nos côtés. Il n'oublie jamais que nos deux villes sont sœurs en géographie comme elles le sont en commerce et en industrie.

« Et maintenant, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier par avance M. Merchier d'avoir bien voulu nous apporter, encore et comme toujours, le concours de son remarquable talent et de ne taire pour lui *donner la parole.* »

Dans une spirituelle et vivante causerie, M. Merchier, *secrétaire général de la Société de Géographie* de Lille, a mené son auditoire attentif de Roubaix à Royan, en passant par le congrès de géographie de Rochefort. Une simple promenade de vacances plutôt qu'un voyage.

Le conférencier raconte son départ pour Paris, le 2 août 1890; sa rencontre à la gare Montparnasse avec l'explorateur Blanc qui refit à ses frais — soit pour 45,000 francs — le voyage de Bouvalot; son passage à Saumur, Thouars, Niort. En passant, il constate le dégoût et l'impassibilité des habitants de la région qui va de Niort à Royan; lui qui croyait à l'exubérance des gens du sud-ouest comme de ceux du midi, il en arrivait à se demander s'il n'y avait plus de *méridionaux* que dans le Nord.

De Niort, il nous conduit à Rochefort — qui était alors en fête à l'occasion du Congrès de Géographie; Rochefort aux environs plats et désolés; très petite ville dont on peut faire le tour en vingt minutes et qui laisse croire, au premier aspect, au voyageur qui vient du Nord, qu'il arrive à Douai.

L'orateur raconte brièvement, tantôt avec humour, tantôt avec une patriotique émotion, les travaux du congrès de Rochefort. On y a beaucoup parlé de l'Afrique, du Sénégal et du Haut-Niger où l'on ne peut vivre dix-huit mois sans revenir au pays, tant l'accablante chaleur fait perdre au colon toute énergie. Puis, cette lutte héroïque et passionnée, au sujet du Transsahrien, entre les partisans du tracé d'Oran à Tombouctou et les défenseurs de la ligne de Constantine au lac Tchad. M. Merchier rappelle encore les grandes questions de colonisation agitées par les armateurs et les commerçants, encore un souvenir ému au héros-martyr Crampel, et nous prête enfin d'un des plus étourdissants des explorateurs qu'on puisse rêver, M. Deflontaines, de Nantes, dont les voyages, racontés au congrès de géographie de Rochefort, tiennent parfois du merveilleux.

Les parents de M. Deflontaines voulaient en faire un notaire; lui, préféra être explorateur. On le met à la portion congrue — une pension de 100 francs par mois. Avec ses 1200 francs de rente, il a fait deux fois le tour du monde, 18.000 lieues. Mais il a failli plusieurs fois mourir de faim et de misère. On l'a rencontré en plein désert en chapeau de haute forme, avec, pour tout bagage, un guide Jeanne sous le bras! Une autre fois, passé à l'état de simple colis, il fit la traversée de France en Algérie... dans un landau qu'on transportait sur un vapeur. En Australie, il garda les moutons. A Tahiti, où il arriva avec 52 *sous en poche, il se fit présenter chez un indigène*: cela dura six mois, et M. Deflontaines y fit des économies.

Les Rochefortais avaient voulu faire bien les choses et rendre agréable à l'utile: ils organisèrent pour les membres du Congrès une série d'excursions dans le pays. L'orateur raconte, de façon très amusante, le voyage, sur la Charente, à bord des canonnières *l'Archimède* et *l'Argus*, de Rochefort à la Rochelle; puis l'excursion de Rochefort à Royan, en six énormes omnibus. Le passage par Marennes lui fournit l'occasion de dire que les environs de cette petite sous-préfecture produisent annuellement cents millions d'huîtres *vertes*. L'arrivée à Royan — une sorte de Ville-d'Avray sur les bords de la mer — donne lieu encore à une charmante description.

Le conférencier termine en citant que beaucoup de Français ignorent ce beau pays qui n'appelle la France, puis il fait un éloquent appel au concours de Roubaix et de Tourcoing pour assurer le succès du prochain congrès de géographie de Lille.

Dispense de l'abstinence pour le jour de l'an. — A la demande de plusieurs curés du diocèse, Mgr l'archevêque de Cambrai a adressé au pape une supplique à l'effet d'obtenir dispense de l'abstinence pour le jour de l'an qui tombe un vendredi.

Le Souverain-Pontife a accueilli favorablement cette requête et Mgr l'archevêque a délégué à chacun de MM. les curés du diocèse de Cambrai la faculté d'accorder l'abstinence, pour le premier janvier prochain, à ceux de leurs paroissiens qui leur en feront la demande pour eux, leur famille ou leur maison.

Le bruit court qu'une Chambre syndicale ouvrière de Roubaix se serait dissoute, il y a quelques jours, et que treize de ses membres se seraient partagé le montant de la caisse s'élevant à 400 fr. environ. Une douzaine d'autres membres auraient porté plainte.

Contributions, patentes et taxes. — La mairie vient de faire afficher des avis relatifs à la mise en recouvrement des rôles supplémentaires: 1° de la contribution des patentes du 3e trimestre 1891; 2° de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets, pour le même trimestre; 3° des rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix pour l'année 1891. Les rôles revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Un autre avis disant que les déclarations concernant les taxes sur les billards publics et privés, sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sont, en ce moment, reçues à la Mairie, a été placardé une disposition de loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives. Les déclarations doivent être faites avant le 31 janvier 1892.

Une tentative de vol rue de Mouveaux. — Des malfaiteurs ont tenté de s'introduire, dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Decottignies, marchand de vins et liqueurs, rue de Mouveaux. Vers une heure, ils forcèrent un volet qui tomba avec le chassis en causant un vacarme épouvantable. Les voleurs, effrayés, prirent la fuite. Des agents, en patrouille, attirés par le bruit, apparurent M. Decottignies, qui visita avec eux toutes les pièces du rez de chaussée. Rien n'avait été enlevé.

Une noce interrompue. — Un menuisier de la rue Saint-Jean, qui s'était marié samedi matin, festoyait gaiment, l'après-midi, dans un estaminet avec quelques invités, lorsqu'une jeune fille, qui paraissait dans un état de vive surexcitation, entra; elle reprocha violemment au nouveau marié de l'avoir abandonnée; il s'en suivit un tumulte indescriptible, pendant lequel des carreaux et des verres furent brisés. Les mariés et leurs amis, voyant la jeune fille de plus en plus furieuse, ne virent rien de mieux que de décamper.

Un étrange visiteur. — Un cabaretier de la rue St-Eleuthère, M. G..., qui, sans doute, avait trop réveillonné, eut la singulière idée, dans la nuit de jeudi à vendredi, d'aller frapper, à coups redoublés sur la porte d'entrée de la maison de M. L..., rue Latine, qu'il ne connaissait pas et dont il n'était pas connu.

M. L... se leva et voulut faire comprendre à cet individu, par l'entrebâillement de sa porte, qu'il se trompait d'adresse. Mais l'autre réussit à passer le bras entre la porte et le chambranle, et tenta de pénétrer dans le couloir. M. L..., qui s'était armé d'un tisonnier, en frappa le bras de G... afin de le faire déguerpir, et put alors refermer sa porte.

Mais G... se mit à donner de violents coups de talon sur la porte, criant qu'il l'enfoncerait si on ne le laissait pas entrer.

Cette situation devenait intolérable pour M. L..., qui avait en ce moment chez lui un membre de sa *famille assez gravement malade*. Il courut prévenir le poste central, et notre individu fut arrêté et écroué.

Parties de chiens ratiers. — Plusieurs parties de chiens ratiers ont eu lieu vendredi à midi et demi, dans la salle des concours, chez M. Mesptomb, cafetier, à l'angle des rues de Sébastopol et d'Hikermann; la première entre *Thomée*, à M. Varaere, du *Fenrier club* et *Bill*, à M. Thersy du *Ratier club*; chaque chien avait 10 rats à détruire; l'enjeu était de 50 fr.; c'est *Thomée* qui a gagné; il a exterminé les 10 rats en 1 minute 1 seconde; *Bill* a mis 1 minute 15 secondes. La seconde a eu lieu entre *Nana*, à M. Boite, et *Fatma*, à M. Dutat; chaque chien avait 5 rats à exterminer. Enjeu pour cette partie égal à 10 fr.; *Fatma* est restée vainqueur, il n'a employé que 28 secondes pour détruire les 5 rats, son concurrent a eu besoin 30 secondes pour remplir la même besogne.

Une tombola. — Voici les numéros gagnants d'une tombola qui a eu lieu hier chez M. Joseph Lecat, cabaretier, rue du Grand Chemin:

98	2083	1627	694	1297	2555	164	1794	1986	
763	2298	1957	2284	1786	128	2356	2065	2258	
904	1876	2488	2806	297	2860	1016	2548	219	
95	2057	1887	1561	2840	68	2906	1868	1774	
2086	1605	2556	2041	1119	2567	18	2277	2186	
2263	1914	1965	3289	3555	1663	3136	2468	3845	
3278	1995	1555	1915	3187	2123	1360	3586	1546	
1987	251	1919	1737	1131	1915	1228	18	29	
1248	1577	604	2280	1175	3279	706	24	346	
1665	2 77	1217	2015	1966	2120	1628	288	1230	
1253									

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-seizième année, de M. Auguste Delerue, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 5. Ses funérailles auront lieu, le mercredi, 30 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame.

Lannoy. — La direction des Postes et télégraphes mettra en service à partir du 1er janvier prochain, le réseau urbain de Lannoy.

Hem. — *Une petite fille volée par de saltimbanques.* — Sous ce titre nous avons annoncé qu'une petite fille du hameau des Trois-Sandets avait été enlevée par des saltimbanques. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour tant par la famille que par la gendarmerie sont restées sans résultat. On ne connaît indies sur le sort de la pauvre petite.

Fiers. — *Arrestation d'un escroc.* — Vendredi, dans la journée, le garde champêtre Desmouveaux était avisé qu'un individu s'était présenté chez différents commerçants de la commune pour y faire des achats, et se faisait passer pour un industriel en tout du Bruneq. Le garde se mit en recherche et arrêta l'individu en question. M. Wibrotte, qui a reçu commandement de la justice, en apercevant le garde, il prit la fuite à travers champs, mais il fut bientôt rejoint et arrêté.

On prévint la gendarmerie qui arriva et questionna notre homme. Celui-ci déclara se nommer Oscar Gérard, âgé de 26 ans demeurer à Croix et exercer la profession de commis-voyageur. Son véritable métier est, paraît-il, celui de trieur de laines.

Plusieurs personnes ont été dupes de cet escroc pour des sommes variant entre 2 et 5 francs.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Enterrements du dimanche 27 décembre. — Mme Poussonnier, née Merchez, à 1 h. 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. — Mlle Alice-Julie Fresnoy, à 3 h. 1/2, en l'église Saint-Martin.

Refuge de nuit. — *Nuit du 25 au 26 décembre 1891* — Journaliers, 5; mineur, 1; domestiques, 2; charretiers, 2; peintres, 4; menuisier, 1; chauffeurs 2; tisserand, 1; colporteur, 1; boulanger, 1; tailleurs d'habits, 2; terrassier, 1; saltimbanque, 1; serrurier, 1; horloger, 1; tonneliers, 2; ménagère, 1. — Total, 23.

Le petit conseil. — Chez les enfants qui sont presque tous lymphatiques, le Rob Leclaux bien plus actif que l'huile de foie de morue, tonifie les fibres, stimule la nutrition, favorise la transformation des globules blancs en globules rouges, peuvent et que il rapidement les engorgements ganglionnaires, le rachitisme et la scrofule. Dr DE LATOUR. 290853

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f50

THÉ CHAMBARD Se Méfier des Contrefaçons

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

26 DÉCEMBRE 1853. — Dans une adresse à l'Empereur, la Chambre consultative de Roubaix demande que les droits protecteurs sur les fils et tissus de coton étrangers ne soient point abaissés; ce serait la ruine de l'industrie roubaisienne. « *Déjà la guerre d'Orient* et la cherté des subsistances ont interrompu le cours de notre prospérité; nous avons marché, coûte que coûte, dans une pensée d'humanité afin d'assurer le pain à nos nombreux et paisibles ouvriers; mais les enquêtes pour l'abaissement des tarifs protecteurs de notre industrie nous ont porté le dernier coup. Nous ne vendons plus rien. » (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 166).

27 DÉCEMBRE 1853. — Une dépêche télégraphique adressée à Lille et communiquée immédiatement à Roubaix et à Tourcoing, vient calmer momentanément les craintes et les inquiétudes de nos industriels: « L'Empereur a décidé, y est-il dit, qu'il ne serait apporté dans ce moment aucun changement au tarif des douanes concernant les cotons filés. » (*Voir l'éphéméride du 26 décembre 1853*).

WATTRELOS

La société du *Cheval volant*, établie chez M. Alfred Godschalck voulant donner une marque de sympathie à M. Pierre-Marie Rigolle, fêtera aujourd'hui dimanche le cinquantenaire de ce dernier. Cette société a organisé à cette occasion un banquet suivi de bal.

Deux forcenes. — Vendredi soir, les nommé Louis Constant et Louis Trieffey se trouvaient attablés à l'estaminet Pauwels, à la Vieille Place. Entra soudain, le sieur Adolphe Hennion, marchand d'oeufs, qui fut tourné en ridicule par les premiers: ils s'emparèrent d'un jeu que portait le marchand et le brisèrent. Le marchand peu satisfait, leur fit quelques observations; mais mal lui en prit, car les deux forcenés se ruèrent sur lui et allaient lui faire un mauvais parti sans l'intervention du cabaretier et de quelques consommateurs.

M. Hennion a porté plainte.

Une bonne capture. — Le sous-lieutenant Fequet, le brigadier Peloy et le préposé Peum, de la brigade de Roubaix, ont arrêté samedi, vers une heure et demie du matin, le nommé Louis Chiplet, âgé de 60 ans, domicilié à Croix, rue Voltaire, 12. Il était porteur d'une certaine quantité de poivre, de tabac et d'allumettes, le tout de provenance étrangère et d'une valeur de 65 francs.

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

Cartes de visite à la minute: 2 fr. le cent; 3 fr. en gravure.

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunira le mardi 29 décembre à 6 heures du soir, pour la quatrième et dernière séance de la session budgétaire de 1892.

A la frontière. — Vendredi après-midi, 21 expulsés, arrivés en gare, par deux voitures cellulaires, ont été aussitôt — mis en chaîne — et escortés jusqu'à la frontière. Par contre il ne se passe guère de jours sans que 10, 15 à 20 français trouvés en Belgique, sans pouvoir justifier de moyens assurés d'existence, ne soient ramenés par les gendarmes de Mouscron, jusqu'au « Cuirassier », frontière de la Marnière.

Halluin. — *Un commencement d'incendie.* — Samedi matin, vers 6 heures, à peine les ouvrières de la nouvelle et importante fabrique que M. Defretin a fait construire à proximité de la rue de la Gare, étaient ils entrés dans les ateliers que des cris: au feu, se firent entendre.

Pendant qu'on prévenait M. Defrenn, des ouvriers se rendirent à l'hôtel de ville pour réclamer des secours.

Heureusement, le feu a été immédiatement éteint. Deux métiers ont été détruits et trois autres endommagés.

Les pompes de la commune, sous la conduite de leur capitaine, M. Dupuis, étaient rendues au premier signal, près de l'établissement Defretin, mais elles n'ont pas dû fonctionner: c'est une « genouillère » à gaz, mal vissée, qui s'est enflammée, et qui a communiqué le feu aux métiers.

Les dégâts, évalués à 2,000 fr., sont couverts par des assurances.

— *Un accident.* — Un ouvrier de la fabrique Defretin a eu 3 doigts de la main droite pris par la courroie de son métier. Les blessures sont peu graves. Cet accident, survenu quelques heures après l'incendie, s'est répandu en ville avec force commentaires. Comme on vient de le voir, il se réduit à peu de chose.

— *Une arrestation.* — Le commissaire de police a mis, samedi, en état d'arrestation un journalier, Pierre Deblaere, d'origine belge trouvé à Halluin sans moyens d'existence et sans domicile fixe. Il a été reconnu en outre que cet individu avait été frappé d'expulsion à la suite d'une condamnation.

A l'occasion des fêtes et des réunions de famille, les personnes qui désirent organiser un bon dîner à des prix très modérés, doivent s'adresser à **M. Tanghe-Verdonck**, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. On trouvera dans son magasin des marchandises fraîches et de 1er choix, des volailles truffées ou *marronnées* d'une façon soignée; de plus, d'excellents pâtés de gibier, de poulets et de foies d'oies aux truffes.

Il y a dans ce magasin des champignons frais, tous les jours, des fruits et des salades de pleine saison. 58458

LILLE

Les prix de l'Académie des sciences. — L'Académie des sciences a tenu sa séance annuelle, dans laquelle a eu lieu la proclamation des prix pour les concours de l'année 1891. Parmi les lauréats, nous remarquons plusieurs de nos concitoyens.

Dans la section de *géologie*, M. Barrois, professeur à la Faculté des sciences de Lille, a obtenu le prix Delesse.

Dans la section de *médecine et chirurgie*, le prix Bellion a été décerné à M. Carrier, chef de clinique à la Faculté libre de médecine de Lille.

M. Debierre, professeur d'anatomie à la même faculté, a obtenu une mention (prix Lallemand) et une citation (prix Monyon). Des citations (prix Lallemand) ont été également accordées à MM. Le Fort, médecin militaire à Vincennes, et Legrain, médecin militaire à Lille.

Enfin, le prix Mège a été décerné à M. Frédéric Courmont, de la faculté de médecine de Lyon. M. Courmont est originaire de Lille et beau-frère de M. le docteur Folet, doyen de la faculté de l'Etat.

Nécrologie. — M. l'abbé Deman, prêtre habitué à la paroisse Saint-Etienne, est mort subitement jeudi soir, victime d'un accès d'angine de poitrine.

M. l'abbé Deman, né à Sercus, en 1811, fut ordonné prêtre en 1866, et successivement vicaire à Caestre et à Morris, professeur à l'institution Saint-François d'Assise à Hazebrouck, aumônier à Armentières.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les administrations de l'Etat et leurs petits employés

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le nombreux public qui assistait à la séance de justice de paix le 23 courant n'a pas été peu étonné de voir comparaître l'Ecole nationale, dans la personne de son administrateur pour refus de paiement de deux mois de gages à un concierge. Voici les faits pour l'édification de vos lecteurs.

Le 29 octobre, le concierge de l'Ecole rue de l'Ermitage n° 7, déjà victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions, recevait néanmoins sa révocation signée par le ministère et sollicitée par l'administrateur, qui n'a pas cru devoir en faire connaître les motifs.

Ce fonctionnaire était prêt à payer au concierge les 20 jours de service du mois, c'est-à-dire 60 francs, et rien, absolument rien de plus et ordonnait au concierge de laisser dès le lendemain la place libre au successeur.

Le concierge de son côté voulait bien sortir, mais sous toutes *réserves de ses droits, savoir: indemnité* pour l'œil qu'il a perdu et paiement de deux cents francs pour deux mois, le mois commencé et le mois de prévenance. Le fonctionnaire de l'Etat, enhardi par la morale du pot de terre contre le pot de fer, met en jeu les grands moyens d'intimidation: c'est un huissier qui lance du papier timbré, c'est un commissaire qui appelle à son bureau. Le concierge tient bon, fort de ce qu'il croit être son droit. Bref, deux agents de police, au mépris de tous droits, viennent l'expulser de son domicile et le conduisent comme un malfaiteur au bureau du commissaire, pendant qu'on entasse ses meubles dans une pièce du cours de teinture.

C'est pour cette affaire que le fonctionnaire de l'Etat paraissait devant la justice dans la question des 200 fr. de gages, la question d'indemnité pour l'œil étant du ressort d'un autre tribunal. Dans sa défense, le fonctionnaire pour ne pas payer les 200 fr., n'a fait que se dérober derrière le gouvernement et derrière le conseil supérieur.

Nous demandons au nom du gouvernement, la force *prime le droit*, et si le pot de terre doit toujours se briser contre le pot de fer? Nous demandons si le *gouvernement* a d'autres droits que celui de donner l'exemple aux patrons pour la manière de pratiquer la justice envers les victimes du travail et les hommes salariés. Nous demandons si dans le conseil supérieur qui compte surtout des industriels, il y a un seul de ceux-ci qui osât ainsi traiter le dernier de ses employés. Nous demandons si le conseil supérieur a réellement pris la responsabilité de la révocation du concierge, des exploits